

SYNTHESE

La situation de l'immigration en France aujourd'hui La France, terre des droits de l'homme, doit redonner vigueur à la Fraternité, actuel parent pauvre de la devise de la République. Elle sera ainsi un pays qui fait envie à l'extérieur, qui attire, qui séduit, et pas dans un pays qui se recroqueville, se ferme, se sclérose. Politiquement, 30 ans de "pasquasite" plus ou moins aigüe ont fait beaucoup de dégâts, y compris dans l'image que renvoie notre pays à l'extérieur.

La fraternité avec les migrants est faible. Il faut défendre la solidarité et la fraternité comme une valeur fondamentale, et refuser de considérer comme des délinquants les bénévoles et les personnes qui agissent dans l'urgence.

Il est nécessaire de se diversifier et accueillir les étrangers comme la France l'a toujours fait. Le nombre n'est pas une excuse, car la Métropole a accueilli de l'ordre d'un million de français d'Algérie dans les années 1962. Donc accueillir par an 1 pour mille de la population, soit 67 000 personnes qui sont prêtes à vivre en France ne constitue pas une atteinte au mode de vie des français. Au contraire cela contribuera à la diversité et à l'accroissement de la culture française. Les apports (économiques, culturels ...) semblent bien plus grands que les inconvénients (qui relèvent le plus souvent de fantasmes de gens vivant sur eux-mêmes). Il est nécessaire d'ouvrir nos frontières pour accueillir les personnes qui y arrivent, sans s'en remettre à d'autres pays pour les bloquer.

Pour cela il est nécessaire de porter une attention toute spéciale aux médias et les personnes interviewées (élus, politiques, syndicats, etc.) afin que le public ne confonde pas : réfugiés, demandeurs d'asiles, migrants de droit ou de faveur : étudiants, travailleurs économiques

Le traitement administratif des dossiers des demandeurs d'asile est beaucoup trop lourd. Les files d'attente sont trop longues, les délais de traitement interminables et les refus ne sont pas argumentés. L'accueil et le traitement des demandes dans les services publics (préfecture, CPAM, OFPRA...) sont critiquables.

Durant les démarches administratives, qui peuvent atteindre plusieurs mois, la personne immigrée n'a pas le droit de travailler. Alors de quoi vit-elle ? Par respect de la dignité de tout humain, et pour éviter le travail au noir il faut ouvrir la possibilité de travailler dès le dépôt des dossiers administratifs et durant leurs examens. Si la France n'a pas répondu dans les 9 mois, ils peuvent travailler en faisant une demande. Mais cela suppose qu'ils sachent le français.

Chaque personne, chaque famille, parvenue sur le territoire français, même dans des conditions illégales, a le droit d'être traitée avec dignité. L'état doit lui assurer un logement, des soins et sa nourriture.

L'hébergement, le traitement administratif, la reconduite à la frontière ne peut être tolérable que si elle respecte la dignité de la personne.

La politique migratoire

La politique d'immigration en France est frileuse depuis de nombreuses années. Elle accueille en fonction de ses intérêts. Sa priorité est pour les migrants demandeurs d'asile. Elle n'augmente pas son quota d'immigrés depuis longtemps pour des raisons électorales face à la montée de l'extrême droite. Politiquement, 30 ans de "pasquasite" plus ou moins aigüe ont fait

beaucoup de dégâts, y compris dans l'image que renvoie notre pays à l'extérieur.

Elle est de plus en plus répressive, et donc appauvrit le pays du croisement bénéfique de la diversité des cultures.

En application des droits de l'homme, il n'est pas possible de limiter les demandeurs d'asile réfugiés fuyant des persécutions ou les membres d'une famille vivant en France. Par ailleurs il existe des personnes non expulsables qui ne sont pas régularisées : il y a lieu de mettre fin à ces situations en les régularisant. La France dépense énormément d'argent en refoulant les migrants (personnels, avions etc.). Si l'on utilisait cet argent intelligemment pour loger, former, intégrer les personnes cela ne coûterait pas plus cher ! Et ...si l'on supprimait les frontières ?

Supprimer les formes d'enfermement spécifiques aux étrangers : l'absence de document administratif de séjour ne peut pas être une raison de privation de liberté.

Les centres de rétention administrative (CRA) : Certains d'entre eux présentent des conditions de vie déplorables : conditions sanitaires insuffisantes, état des locaux désastreux, etc. Il y a lieu de respecter le premier principe de la résolution 43/173 du 9 décembre 1988 adoptée par l'Assemblée générale du Haut-commissariat aux droits de l'homme : « Toute personne soumise à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement est traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine ». Les CRA ne devraient pas retenir des enfants qui ne doivent pas être séparés de leur famille.

Les personnes retenues dans les CRA ne devraient être que des délinquants et ce dans les mêmes conditions que les français (égalité devant la loi). Il faut éviter les doubles peines : rétention, libération des personnes sans aucun accompagnement (à n'importe quelle heure, sans savoir où elles se trouvent) ou expulsion à la fin d'une détention sans aucun aménagement. Les personnes étrangères ne doivent pas être privées de liberté parce qu'elles ne disposent pas des bons papiers administratifs.

L'examen osseux fait dans un département ne doit plus être mis en cause dans un autre département. La « circulaire Taubira » de 2013 concernant les mineurs isolés étrangers, rappelle que l'examen osseux doit intervenir en dernier recours. De plus ce test est sujet à caution puisque « *de toute façon aucun examen ne peut déterminer l'âge précisément* » (selon Michel Panuel, chef du service de radiologie pédiatrique de l'hôpital Nord à Marseille). Ce test ne doit plus être employé seul, car il n'est pas sûr. Le ministre de la justice rappelle (JO sénat du 14 avril 2018) « Ces examens ne peuvent suffire à déterminer la minorité de l'intéressé, le doute lui profitant ». Il y a donc lieu d'appliquer avec la plus grande prudence ce test qui n'est pas suffisant pour prendre une décision, sachant « que le doute bénéficie toujours au mineur » (académie de médecine – 6 mars 2008). Attendons l'avis du Conseil Constitutionnel qui examinera cette question, le 14 mars 2019.

Actuellement, le travail de l'accueil des immigrés, par les bénévoles, est entravé. C'est contraire à la « Fraternité » inscrite dans la devise de la République. Aucune personne ne devrait être poursuivie pénalement sous prétexte qu'elle a manifesté une solidarité avec des personnes étrangères.

Remplir nos obligations en matière d'immigration

Durant le traitement administratif des demandes d'asile, il est nécessaire d'assurer le logement, la nourriture, la santé et l'apprentissage du français et la formation des personnes en attente. Attente qui dure actuellement plus de 6 mois. Il serait bon aussi de promouvoir et

favoriser (financièrement par exemple) – et pas seulement admettre- les français et françaises qui acceptent de prendre en charge des immigrants. Cela soulagerait les CRA et coûterait moins cher à l'état. En effet, de par le « pacte de Marrakech » sur les migrations : ne recourir à la rétention administrative "*qu'en dernier ressort*",

Fixer des objectifs annuels définis par le Parlement

Pour définir le nombre d'immigrés (hors espace Schengen, hors réfugiés et hors regroupement familial) pour lesquels la France accepte de donner un droit de séjour, l'état devrait se donner des critères objectifs par segment : réfugiés asile politique, étudiants, demandeurs économiques, demandeurs climatiques.

La France peut décider du nombre d'entrée des étrangers qui viennent pour y rechercher un emploi (traité de Lisbonne). Le parlement pourrait fixer des objectifs quantitatifs annuels en tenant compte réellement des besoins de main d'œuvre en France, mais aussi qualitatifs, en refusant d'accepter des personnes formées dans leur pays qui ont justement besoin de ces professionnels pour développer ces pays.

Propositions pour relever ce défi qui va durer

Au niveau national

Une immigration contrôlée serait une bonne politique, pour rajeunir et regarnir les zones désertée de notre territoire. Les villages où cela s'est fait montrent que les immigrants ont bien intégrés. Les coûts engendrés par le refus des immigrants est supérieur à celui de leur intégration locale. Il y a donc lieu de modifier la politique de la France en croyant à l'humanité des personnes qui demandent notre accueil.

D'abord, faciliter le travail des femmes et des projets locaux dans les pays par le développement des micro-crédits. Développer les traitements médicaux dans ces pays afin que les malades n'arrivent plus en France, après un voyage coûteux ou dangereux pour se faire soigner. On fera ainsi descendre le nombre de personnes migrantes.

Il y a lieu de faciliter les possibilités d'immigration légale, en intégrant la protection subsidiaire, le respect des droits proclamés par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et la protection des personnes en exil pour des raisons climatiques. Chaque personne doit être présumée non coupable et en règle. Elle ne doit pas prouver sa bonne foi, mais c'est à l'administration de prouver qu'elle n'est pas en règle. Durant les démarches administratives, la personne immigrée doit avoir le droit de travailler. Et donc créer un titre unique de séjour autorisant à travailler, respectant les droits fondamentaux et permettant la mobilité des personnes.

Toute personne immigrée étant en formation, élève ou étudiant, a le droit de terminer ses études et sa formation dans le pays où elle les a débutées ; durant ce temps, elle ne doit plus pouvoir être envoyée dans un autre pays. L'aide à l'intégration est nécessaire (cours de français, hébergement local chez des particuliers, aide pour trouver du travail) et bilan périodique. Cette aide à l'intégration pourrait être limitée dans la durée, avec retour dans le pays désiré par la personne si l'intégration n'est pas réussie.

Aider les ONG et associations locales qui sont implantées dans les pays des migrants afin que les finances qui leur seraient allouées, servent réellement au développement des personnes

voulant vivre dans leur pays, et que le financement ne soit pas détourné au profit des dirigeants ou ne se perde pas dans les méandres politiques ou administratifs de ces pays.

Mettre en place des filières efficaces et sûres depuis les pays voisins des pays en conflit pour permettre à ceux qui veulent fuir, de le faire sans courir des risques inutiles (plus de 5000 morts en méditerranée en 2016). Et sans utiliser des passeurs, peu sûrs et qui leur coûtent très cher. En effet, nul ne doit être obligé de se lancer dans un parcours extrêmement dangereux et coûteux, seulement pour survivre. Donc ne reconduire à la frontière, pour retour dans leur pays, que les personnes qui peuvent le faire sans risque pour eux-mêmes.

Au niveau européen,

Ouvrir davantage les voies légales d'accès au territoire, et l'accueil des personnes, ce qui met en jeu la politique et la solidarité européenne. Refuser la fermeture des frontières. Sortir d'un discours de peur sur le nombre de migrants. Elargir les critères qui ouvrent droit à l'asile, en prenant en compte les nouvelles causes d'exil. Mettre en œuvre une cohérence européenne pour cet accueil.

Autoriser chaque migrant à choisir le pays dans lequel il désire déposer une demande d'asile ou un visa de migrant, afin qu'il puisse s'y adapter le mieux possible, et réussir son intégration, soit parce qu'il connaît la langue, ou la culture, ou qu'il pourra tisser des liens familiaux ou communautaires. Cela remet en cause les accords de Dublin.

Développer une politique européenne d'aide au développement économique avec les pays concernés par les flux migratoires.

Développer une politique d'aide aux pays d'Afrique concernés par les départs de migrants, car c'est d'Afrique que les migrants économiques vont venir en grand nombre dans les prochaines années.

Au niveau international, engager une action ferme pour mettre fin au scandale des passeurs. Ne pas se cacher le fait que les migrations continueront et donc qu'il est absolument nécessaire de mettre à l'agenda diplomatique la prise en charge de cette question multilatérale.